



DESCENTE AUX FLAMBEAUX

Jeudi 8 décembre 2022

BULLETIN INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Nombre de personnes inscrites.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la Descente aux Flambeaux (bulletin à nous retourner complété par mail à : service-population@ville-tain.com ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville) avant le 6 décembre 2022 – 17h.

Date et signature :

Règlement au verso /

RÈGLEMENT

Article 1 : La Ville de Tain l'Hermitage organise une Descente aux Flambeaux dans le cadre de la Fête des Lumières 2022. Ces épreuves sont ouvertes à tous.

Article 2 : Le déroulé se décline comme suit :

- **18 h :** rendez-vous au Parc du Chayla (derrière la Croix rouge).
Se munir du mail de confirmation de votre inscription.
- **18 h 15 :** départ vers les coteaux de l'Hermitage (2 cars Transports Ginhoux).
- **18 h 30 :** arrivée coteaux et allumage des torches devant la Maison Chave au lieu-dit « Hermitage ».
- **18 h 45 :** descente des coteaux vers la Place du Taurobole.
- **19 h 30 :** arrivée Place du Taurobole – dépôt des torches et remise lampions aux enfants.
- **19 h 45 :** Tainois et Tournonais se rejoignent sur la Passerelle Marc Seguin et retour vers la Place du Taurobole.
- **20h :** Compte à rebours et lancement des Illuminations de la Ville et du sapin géant.
- **20 h15 :** Dégustation vin chaud, chocolat chaud, gâteaux et papillotes –animations lettres au Père Noël – chants traditionnels de Noël.

Article 3 : La participation à la Descente aux Flambeaux se fera sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Article 4 : Les participants sont invités à respecter les consignes de sécurité (respect chemins et vignes, vigilance par rapport aux torches...).

Article 5 : Les participants renoncent à leur droit à l'image.

Article 6 : Les participants sont invités à prévoir des vêtements confortables et de chaussures adaptées. Prévoir frontale ou lampe de poche.

Article 7 : Chaque participant dûment inscrit est réputé accepter le règlement. Les personnes inscrites hors délai ou non inscrites sont sur liste d'attente.